



FICHE N°6

LA CONVOCATION AUX ÉPREUVES

I. QUAND ET COMMENT RECEVRAI-JE MA CONVOCATION ?

La convocation des candidats aux épreuves est préparée par le Centre de Gestion à la suite de l'instruction des dossiers d'inscription pour l'/les épreuve(s) écrite(s) d'admissibilité et, à la suite de la réunion du jury, pour les candidats qui sont admis à présenter l'/les épreuve(s) d'admission.

Elle est envoyée aux candidats dans les dix jours précédant la première épreuve, par courrier, à l'aide des enveloppes fournies lors de l'inscription.

ATTENTION : il appartient au candidat de **signaler au Centre de Gestion tout changement d'adresse ou de nom** afin de s'assurer de recevoir sa convocation en temps et en heure.

Si vous rencontrez des difficultés particulières d'acheminement de votre courrier postal ou si vous résidez dans les DOM-TOM, **vous pouvez demander à la personne en charge du concours ou de l'examen professionnel de doubler l'envoi de votre convocation par mail.**

II. QUEL EST LE CONTENU DE CETTE CONVOCATION ?

La convocation constitue un document très important qu'il convient de lire attentivement avant de se rendre sur les lieux d'épreuves. En principe, elle contient :

Les date, horaire et lieu des épreuves :

- **ATTENTION** : ces indications ne sont pas modifiables, y compris pour les dates d'épreuves d'admission. Il appartient au candidat de prendre les dispositions nécessaires pour être présent aux dates, horaires et lieux indiqués.

Les pièces ou matériel(s) que le candidat devra apporter le jour de l'épreuve :

- **La convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie** : si vous n'avez pas de carte nationale d'identité, vous pouvez fournir un passeport, un permis de conduire, un permis de chasse, etc. Cependant, il faut impérativement que le document comporte une photographie ;
- **Pour les épreuves écrites : le matériel d'écriture** : tout ce dont vous aurez besoin le jour de l'épreuve sera spécifié dans cette liste (notamment si vous aurez besoin d'une calculatrice).
ATTENTION : vous devrez écrire à l'encre bleue **ou** noire. Par ailleurs, pour des raisons de conservation des copies, **les stylos à encre effaçable par friction ne doivent pas être utilisés.**
- **Une montre** : qu'il s'agisse d'épreuves d'admissibilité ou d'admission, nous vous conseillons de vous présenter avec une montre car **les téléphones portables et les montres connectées sont interdits** durant toute la durée des épreuves ;

Les autres informations importantes :

- **Le détail règlementaire des épreuves** : rappel de l'intitulé, du coefficient et de la durée de l'épreuve ;
- **Le détail des horaires** : d'appel des candidats, de début de l'épreuve, de convocation s'il s'agit d'épreuves d'admission... ;
- **Les consignes à respecter** : feuilles de composition et de brouillon fournies, prise de dispositions pour être présent aux date, heure et lieu prévus, épreuve anonyme, double correction, épreuve notée de 0 à 20, note éliminatoire si inférieure à 5/20, date prévisionnelle des résultats, etc.

Enfin, si votre dossier d'inscription est toujours incomplet au moment de l'envoi des convocations pour les premières épreuves, celle-ci sera accompagnée d'un rappel des pièces à transmettre le plus rapidement possible au CDG 64. **Si vous ne fournissez pas les pièces demandées, vous ne serez pas admis à présenter les épreuves.**

CONTACTS

Direction Emploi et recrutement
Pôle Concours et examens professionnels

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- le vendredi de 9h à 12h

 05 59 84 59 45 –  05 59 84 59 29

Espace.concours@cdg-64.fr